

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : **N°25/08**
Affectation des résultats de l'exercice 2024 – Budget principal

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 21 mars 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian FERRIER, 1^{er} adjoint au Maire,

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

CONSEILLERS EN EXERCICE

Présents : M. FERRIER, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS, M. CORBIN (à partir de 19H39), Mme GARTENLAUB, M. LEROY, Mme RAUNIER, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, Mme MOISSON, Mme DALAIGRE, M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, M. DUROVRAY, M. SALL, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, Mme TOUCHON, M. LE MEUR, Mme GUERY, M. Alain JORE, M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme Sylvie CARILLON, Maire ayant donné procuration à Mme DOLLFUS
M. CORBIN ayant donné procuration à Mme RAUNIER (jusqu'à 19H39)
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme MOISSON
M. CROS ayant donné procuration à M. VEYRAT
Mme NADJI ayant donné procuration à Mme CIEPLINSKI



Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°24/94 du Conseil municipal en sa séance du 16 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025 de la Ville,

Vu la délibération n°25/07 du Conseil municipal en sa séance du 31 mars 2025 approuvant le compte administratif 2024,

Vu la délibération n°25/12 du Conseil municipal en sa séance du 31 mars 2025 approuvant le Budget Supplémentaire 2025 de la Ville,

Considérant les résultats du Compte Administratif 2024 exposés ci-dessous,

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

• Résultat de l'exercice	-215 493,90 €
Résultat du 31/12/2023 reporté	-5 599 349,37 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	-5 792 484,64 €
Restes à réaliser en dépenses	2 695 767,11 €
Restes à réaliser en recettes	3 203 409,00 €
Solde des restes à réaliser	507 641,89 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	-5 284 842,75 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	7 729 832,86 €
Résultat du 31/12/2023 reporté	5 799 516,68 €
Excédent ou déficit cumulé	13 529 349,54 €

3. RESULTAT DE CLOTURE

3a. RESULTAT DE CLOTURE (hors RAR)	7 736 864,90 €
3b. RESULTAT DE CLOTURE (y compris RAR)	8 244 506,79 €

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 26 mars 2025,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : M. MILOSEVIC

Abstentions : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT

DECIDE De reprendre sur le budget supplémentaire 2025 les résultats de clôture de l'exercice 2024 pour les deux sections.

DECIDE D'affecter en investissement l'excédent 2024 de la section de fonctionnement à hauteur du besoin de financement d'investissement fixé à 5 284 842,75 €, au compte budgétaire 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

- DECIDE** De reporter le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2024 s'élevant à -5 792 484,64 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement (dépenses) ».
- DIT** Que le résultat global de clôture excédentaire dégagé sur l'exercice 2024 de 8 244 506,79 € sera repris à la section de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » sur le budget supplémentaire 2025.
- DIT** Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

